



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 avril 2021
16 heures 30

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

GFVC

N° 002704

Ressources
Humaines - Contrat
de projet «Manager de
centre-ville»

Affiché le :

Le mardi 20 avril 2021 à 16 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 14 avril 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjoint) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire expose que désormais les employeurs publics peuvent conclure des contrats de projet en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Ce type de contrat vise à permettre de recruter des agents sur un emploi non-permanent pour mener à bien une opération ou un projet identifié, quelle que soit la catégorie hiérarchique de l'emploi.

Le contrat de projet est obligatoirement un contrat à durée déterminée dont la durée ne peut pas excéder six ans. Le contrat prendra fin lors de la réalisation de l'opération ou du projet pour lequel il a été conclu.

Les services de la ville ont besoin de missionner un agent pour assurer les fonctions de manager de centre-ville à temps complet, pour une durée de 35 heures hebdomadaires de service, afin d'impulser, orienter, conduire et développer les stratégies de dynamisation du tissu commercial du centre-ville. La personne candidate au poste devra justifier d'un diplôme de niveau 6 minimum en aménagement du territoire, commerce, droit, marketing ou communication et d'une bonne connaissance des collectivités locales.

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20210420-2704-DE
Date de télétransmission : 26/04/2021
Date de réception préfecture : 26/04/2021

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988, modifié portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, article 3-1 ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

**LE CONSEIL
A L'UNANIMITE**

Crée, un emploi non-permanent pour assurer les fonctions de manager de centre-ville dans le grade d'attaché territorial, filière administrative, catégorie A, pour une durée prévisible de 3 ans, soit du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2024 inclus.

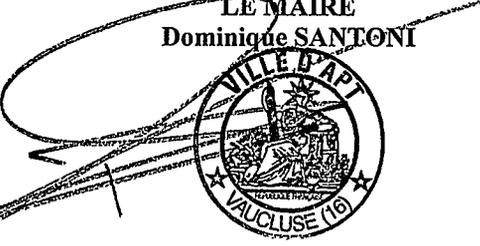
Décide, que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444, indice majoré 390 du grade de recrutement, assortie d'un régime indemnitaire.

Modifie, le tableau des effectifs.

Dit, que les crédits correspondants sont inscrits au budget – Section de fonctionnement – Chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20210420-2704-DE
Date de télétransmission : 26/04/2021
Date de réception préfecture : 26/04/2021